

Les Arcs sur Argens

Les quartiers



Bienvenue sur la plaque de l'annonciade



En résumé

D'après le plan cadastral de 1835, il semblerait que cette petite chapelle rurale était ...

Pour en savoir plus ...

Pour les plus joueurs d'entre vous

Cliquez sur l'image pour avoir la réponse



Imaginons un maçon des Arcs, chargé de réparer la chapelle de l'Annonciade ainsi que toutes les églises et chapelles de la commune (St Michel, St Pierre, Ste Cécile, Ste Roseline, St Martin, St Jean, Notre Dame, etc...).

Imaginons qu'il travaille en moyenne 8 heures par jours, soit un tiers de la durée totale d'une journée de 24 heures. La durée annuelle de travail équivaudrait donc au tiers de 365 jours, soit environ 122 jours.

Mais il ne travaille pas le dimanche, ce qui représente 52 jours chômés par an. Il resterait donc 70 jours de travail.

Or on ne travaillait pas pendant les fêtes (religieuses ou profanes), nombreuses à l'époque. Les historiens estiment l'interruption du travail à 80 jours en moyenne.

Cela signifierait que le maçon ne travaillait pas !

Ce raisonnement est faux bien sûr mais pourquoi ?

Ville de Les Arcs sur Argens



Bastide Sainte Cécile



Retrouvez toutes nos actualités sur le site de la mairie des Arcs ici

Place Général De Gaulle
83 460 LES-ARCS-SUR-ARGENS
Accueil : 04 94 47 56 70
Police : 04 94 47 56 95
Astreinte eau : 06 76 72 78 74
Astreinte voirie : 06 78 52 04 86

